

Les critères

Comment devenir Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) ?

Pour être labellisable, une entreprise candidate doit respecter à minima 2 critères par catégorie.

1. Critères indiquant la détention d'un patrimoine économique spécifique (et/ou)

- L'entreprise possède des équipements, outillages, machines, modèles, documentations techniques rares ;
- L'entreprise détient des droits de propriété industrielle liés à ses produits, à ses services ou à ses équipements de production ;
- L'entreprise met en œuvre une démarche active de création ou d'innovation pouvant générer un réseau de clientèle significatif.

2. Critères indiquant la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité (et/ou)

- L'entreprise détient un savoir-faire spécifique, détenu par un petit nombre d'entreprises, contribuant de manière significative à sa valeur ajoutée produite ;
- L'entreprise forme en interne des salariés, notamment des apprentis, à des savoir-faire qui ne sont pas accessibles directement par des voies de formation habituelles ou concernant des petits flux de formation ;
- L'entreprise emploie un ou des salariés détenant collectivement un savoir-faire d'excellence comportant une dimension créative ou d'innovation, justifié soit par des titres, des diplômes ou des récompenses de haut niveau, soit par une expérience professionnelle de durée significative leur permettant d'exécuter des travaux complexes.

3. Critères indiquant l'implantation géographique, la notoriété de l'entreprise ou l'exercice d'une démarche de responsabilité sociétale (et/ou)

- L'entreprise assure une production dans son bassin historique ou est installée dans sa localité actuelle depuis plus de cinquante ans ou est établie dans des locaux qui ont une valeur historique ou architecturale ;
- L'entreprise dispose d'un nom ou d'une marque notoire, notamment parce qu'elle bénéficie de distinctions nationales ou fait l'objet de publications de référence, ou parce qu'elle intervient sur des biens appartenant au patrimoine protégé au titre des monuments historiques ou sur des objets ou des meubles estampillés permettant de perpétuer un courant stylistique ou parce qu'elle fabrique des produits reflétant l'identité culturelle de son territoire ;
- L'entreprise mène une démarche de responsabilité sociétale à travers, par exemple, des actions de promotion de ses métiers auprès des jeunes publics ou une politique d'approvisionnement responsable privilégiant les circuits courts, etc.

Comment candidater ?

La candidature et les demandes de renouvellement se font exclusivement en ligne. Pour plus d'informations sur la procédure en vigueur, cliquez ici : www.sgs.com/labelepv

Quels sont les critères d'éligibilité au label ?

Pour candidater au label, les entreprises doivent respecter les conditions suivantes :

- Être immatriculées au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du commerce et des sociétés
- Exercer une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales

Les étapes

- 1 Réception du dossier de candidature
- 2 Étude de recevabilité administrative
- 3 Contractualisation et facturation de la redevance
- 4 Audit comprenant l'étude du dossier de candidature, un audit sur site et la rédaction d'un rapport d'audit
- 5 Consultation du Groupe des Personnalités Extérieures (GPEX) si nécessaire
- 6 Transmission de l'avis à la Préfecture de région
- 7 Notification de la décision de labellisation à l'entreprise candidate par la préfecture de région.

La gestion du label EPV par SGS : instruction, promotion et valorisation.

Depuis 2024, SGS ICS est mandatée par la Direction Générale des Entreprises pour piloter la labellisation des entreprises candidates et la promotion du label EPV à l'échelle nationale et internationale.



Soutenu par
MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Retrouvez nous sur :

www.sgs.com/labelepv

✉ fr.labelepv@sgs.com

Le Label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)



Artisans et industriels : soyez un ambassadeur du savoir-faire français avec le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) ne se limite pas aux métiers d'art. Aujourd'hui, plus de 1 000 entreprises de secteurs variés sont labellisées, allant de l'ameublement à la mode, en passant par l'industrie et la gastronomie.

Depuis sa création en 2005, le label EPV a permis la création de plus de 59 000 emplois et les 1 034 entreprises labellisées génèrent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 14 milliards d'euros.

Créé en 2005, le label **Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)** est un label de l'État mis en place pour **distinguer des entreprises françaises artisanales et industrielles aux savoir-faire rares et d'exception.**

Attribué pour une période de cinq ans par les Préfets de région, le label EPV regroupe des entreprises attachées à l'excellence de leur métier et de leurs produits.

Aujourd'hui, plus de 1 000 entreprises sont labellisées sur l'ensemble du territoire.



L'excellence et le savoir-faire français

Les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) sont réparties en huit univers métiers :



Ameublement & Décoration



Architecture & Patrimoine bâti



Arts de la table



Culture & Communication



Équipements industriels, médicaux & mécaniques



Gastronomie



Loisirs & Transports



Mode & Beauté



Le label EPV : gage de qualité, expertise et reconnaissance

Reconnaissance officielle

Le label EPV est une marque de distinction attribuée par l'État français, reconnaissant l'excellence des savoir-faire traditionnels et industriels

Crédibilité et prestige

Obtenir le label confère un prestige certain à votre entreprise, renforçant votre crédibilité auprès de vos clients, partenaires et investisseurs

Visibilité accrue

Les entreprises labellisées bénéficient d'une visibilité accrue à travers divers canaux de communication officiels et événements organisés par l'État et les parties prenantes du label

Accès à des réseaux exclusifs

Le label permet d'intégrer un réseau d'entreprises d'excellence, facilitant les échanges et les partenariats stratégiques

Valorisation du savoir-faire

Le label met en valeur le savoir-faire unique de votre entreprise, ayant une clientèle sensible à la valorisation de notre patrimoine

Différenciation sur le marché

Le label EPV offre un avantage compétitif en différenciant votre entreprise de ses concurrents grâce à la reconnaissance de son excellence

Opportunités d'exportation

Le label facilite l'accès aux marchés internationaux en rassurant les clients étrangers sur la qualité et l'authenticité des produits

Fierté et motivation de vos employés

Être reconnue comme une entreprise d'excellence renforce la fierté et la motivation des employés, contribuant à une meilleure performance globale

Support financier et technique

Les entreprises labellisées peuvent accéder à des aides financières et techniques, incluant des subventions et des conseils en innovation et développement comme le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA)

